

CODE DE TRANSPARENCE

Carmignac Portfolio Grande Europe adopte une approche
d'investissement responsable (ISR)

Janvier 2019

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac. Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document.

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable fait partie intégrante du positionnement stratégique et du comportement de **Carmignac**, qui est impliqué dans l'ISR depuis 2012 et a salué la mise en place du Code de Transparence européen pour les fonds ISR ouverts au public.

Cette déclaration d'engagement est la première publiée par Carmignac. Elle couvre la période du 31/12/2017 au 31/01/2019. La réponse complète au Code de Transparence européen est accessible ci-après. Elle figurera aussi dans le rapport annuel des Fonds concernés et sur le site Internet de Carmignac.

Conformité du Code de transparence

Mark Denham, gérant du fonds Carmignac Portfolio Grande Europe, s'engage en faveur de la transparence et la société Carmignac estime faire preuve de la plus grande transparence possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel des pays dans lesquels elle intervient. **Carmignac** est en conformité avec l'ensemble des recommandations du Code de Transparence européen pour les fonds ISR.

Le 31 janvier 2019

Nom du/des fonds :					
- Carmignac Portfolio Grande Europe					
	Classes d'actifs	Standards et normes d'exclusion	Encours du fonds au 31/12	Autres labels	Liens vers les documents relatifs aux fonds
<input type="checkbox"/> Investissement « Best-in-Class » <input checked="" type="checkbox"/> Dialogue et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des critères ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input checked="" type="checkbox"/> Investissement à impact positif <input type="checkbox"/> Analyses normatives <input checked="" type="checkbox"/> Menant à l'exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Menant à l'analyse de la gestion des risques/au dialogue <input type="checkbox"/> Investissement thématique du développement durable	Gestion passive <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence ESG/ISR Gestion active <input checked="" type="checkbox"/> Actions de la pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de l'UE <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance internationaux <input type="checkbox"/> Actifs monétaires <input type="checkbox"/> Actifs monétaires à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflits <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs à forte empreinte de CO ₂ (charbon y compris) <input type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) Sables bitumineux <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales <input type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	Carmignac Portfolio Grande Europe: 286,59 millions d'euros	<input type="checkbox"/> Label ISR (France) <input type="checkbox"/> Label TEEC (France) <input type="checkbox"/> Label CIES (France) <input type="checkbox"/> Label LuxFLAG (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Label FNG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Ecolabel (Autriche) <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	- DICI : Carmignac Portfolio Grande Europe https://docs.publifund.com/kiid/LU0099161993/fr_FR - Prospectus Carmignac Portfolio Grande Europe https://www.carmignac.fr/fr/files/P_LU0099161993_FR_FR.pdf - Rapport de gestion Carmignac Portfolio Grande Europe https://www.carmignac.fr/fr/files/2017/AR_LU0099161993_FR_fr.pdf - Reporting financier et non financier Carmignac Portfolio Grande Europe https://carmidoc.carmignac.com/FLF_CGE_3_FR_FR.pdf https://carmidoc.carmignac.com/PS_CGE_3_FR_FR.pdf

Sommaire

1.	Informations générales sur la société de gestion	2
1.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds visés par ce Code	2
1.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ?	2
1.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	2
	Politique de vote de Carmignac	3
	Politique de dialogue de Carmignac	4
1.4.	Comment la société de gestion appréhende-t-elle la question des risques/opportunités ESG, y compris ceux liés au changement climatique ?	4
	Approche ESG globale	4
1.5.	La société de gestion participe-t-elle à des initiatives d'IR ?	5
1.6.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	6
2.	Informations générales sur le(s) fonds visé(s) par ce code de transparence	7
2.1.	A quelles fins le(s) fonds intègr(ent)-il(s) les critères ESG ?	7
2.2.	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	7
2.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	7
2.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	8
2.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (composition de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation, etc.) ?	9
2.6.	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	11
3.	Processus de gestion	11
3.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	11
3.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	12
	Empreinte carbone :	12
	*Stoxx 600, dividendes nets réinvestis. Source : MSCI Carbon Portfolio Analytics, Carmignac, 18/01/2018. 1. tonnes équivalent CO2 par million de dollars investi. 2. tonnes équivalent CO2 sur la base d'un investissement de 1 million de dollars. 3. tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires. 4. En pourcentage de la valeur de marché. 12	
3.3.	Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	12
3.4.	Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé au cours des 12 derniers mois ?	13
3.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	13
3.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ?	13
3.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	13
3.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	13
4.	Contrôles ESG	13
4.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds telles que décrites à la section 4 ?	13
5.	Mesures d'impact et reporting ESG	14
5.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	14
5.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	15
5.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	15
5.4.	Veuillez énumérer tous les supports et documents publics (sites web inclus) que vous utilisez pour informer les investisseurs de l'approche ISR du fonds, en ajoutant un lien vers une liste détaillée et récente (moins de six mois) des participations du ou des fonds.	19

1. Informations générales sur la société de gestion

1.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds visés par ce Code

La société de gestion des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois « Carmignac Portfolio », et donc de Carmignac Portfolio Grande Europe, est :

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de portefeuille agréée par la CSSF

SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B 67 549

1.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ?

Attentif à son devoir envers ses investisseurs en tant qu'acteur majeur du secteur de la gestion d'actifs en Europe et fort de son esprit d'indépendance et de transparence, Carmignac pratique l'investissement responsable depuis sa création en 1989. Entre autres valeurs morales à l'égard de la société et de l'environnement, l'univers d'investissement de la majeure partie de la gamme de fonds Carmignac exclut depuis plusieurs décennies les producteurs de tabac et les mines de charbon.

En leur qualité de « Risk Managers », les collaborateurs de Carmignac s'efforcent d'atténuer tous les facteurs de risque qu'ils ont identifiés, tels qu'une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales, particulièrement en matière de réserves de combustibles fossiles.

Signataire depuis 2012 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) définis par l'ONU et société d'investissement de droit français régie par les articles 224 à 228 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, Carmignac a rendu l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) encore plus transparente dans son processus d'investissement. La majorité de sa gamme de Fonds prend désormais en compte chacun des six PRI.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-1252

1.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Carmignac applique une approche généralisée d'intégration des critères ESG à ses OPC : cela concerne 90 %¹ des encours gérés dans ses fonds actions et obligations.

Comme nos directives d'investissement internes le précisent, nos Gérants et Analystes sont directement responsables de la mise en œuvre et de la supervision des critères ESG dans leurs

¹ Au 31/01/2019, actifs sous gestion, hors fonds de fonds et mandats.

portefeuilles. Un comité de 12 personnes dirigé par le coordinateur ESG accompagne l'équipe d'investissement à toutes les grandes étapes du processus d'investissement : analyse des controverses, coordination des recherches ESG réalisées en externe, politique active de vote et de dialogue, labellisation ISR, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, services de consulting ESG et relations avec les investisseurs.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

L'approche ESG appliquée au processus d'investissement de Carmignac se décompose en quatre étapes :

- Comprendre l'univers d'investissement. Incorporer et sélectionner les meilleures pratiques socialement responsables. Les gérants peuvent utiliser l'outil de filtrage ex ante MSCI ESG Business Involvement Screening.
- Incorporer l'évaluation des critères ESG dans la thèse d'investissement et effectuer une surveillance continue. Identifier les facteurs de risque et adopter des comportements responsables. Respecter une liste d'exclusions, identifier les controverses potentielles dans nos investissements et entamer un dialogue avec les entreprises.
- S'engager sur le long terme. Promouvoir les pratiques ESG auprès de nos homologues et de nos partenaires, notamment au sujet de notre politique de vote.
- Communiquer avec nos investisseurs. Publier les rapports annuels de nos fonds et notre politique de vote. Analyses ESG et bilans carbone réalisés avec l'aide des équipes ESG de MSCI.

Carmignac propose également un Fonds européens dotés d'une approche socialement responsable, qui a obtenu le label ISR en 2018 : Carmignac Portfolio Grande Europe. Ce Fonds est fermement engagé à adopter une approche socialement responsable, comme expliqué dans son prospectus. Pour le choix des sociétés, le gérant applique à la fois une sélection négative (à travers des exclusions) et une sélection positive (selon certains des 17 objectifs de développement durable tels que défini par l'ONU), une politique de vote actionnarial active et des conditions de faible empreinte carbone.

- Carmignac Portfolio Grande Europe

https://www.carmignac.fr/fr_fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Politique de vote de Carmignac

La politique de vote active de Carmignac s'inscrit aussi dans son engagement à promouvoir de meilleures pratiques au sein des entreprises. C'est également l'occasion d'examiner et de mettre en évidence les risques à court, moyen et long terme associés aux questions ESG. À cette fin, Carmignac s'est fixé pour objectif d'accroître sa participation aux votes à 70 % en 2019, et à près de 100 % pour ses

quatre Fonds socialement responsables. Pour y parvenir, un partenariat a été mis en place avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy », en vertu duquel Carmignac bénéficie d'un service complet de recherche et de recommandations (également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes), tout en conservant la maîtrise totale de ses choix de vote..

Carmignac a également mis en place une politique de vote durable en partenariat avec ce prestataire, ce qui permet aux gérants de voter automatiquement « pour » les améliorations dans les domaines ESG, et « contre » les pratiques ESG qui ne sont pas optimales ou qui ne respectent pas les standards fixés par Carmignac ou les normes du secteur. Dans les cas où il convient de voter à l'encontre d'une recommandation d'ISS en matière de développement durable, l'équipe d'investissement de Carmignac étaye sa décision en rédigeant un rapport et/ou en initiant un dialogue direct avec la société en question.

La politique de vote intégrale et le rapport annuel de vote de Carmignac sont publiés chaque année sur le site Internet.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

Politique de dialogue de Carmignac

Carmignac s'est engagé à appliquer une politique de vote et de dialogue active prévue dans les directives internes que l'équipe de gérants est tenue de respecter. Voici les cas dans lesquels le dialogue est initié avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles Carmignac investit :

1. avant que l'investissement ne soit réalisé, dans le cadre de la due diligence effectuée pour construire la thèse d'investissement,
2. après l'apparition de controverses ou bien durant la période d'investissement, et/ou
3. lors des débats en assemblée générale sur les préférences en termes de développement durable.

Ces différents échanges font l'objet de rapports internes. Les plus marquants sont repris dans les rapports annuels des fonds.

1.4. Comment la société de gestion appréhende-t-elle la question des risques/opportunités ESG, y compris ceux liés au changement climatique² ?

Approche ESG globale

Bien que les fonds investissent dans une grande variété de régions, secteurs et classes d'actifs, ils partagent tous le même premier niveau de considérations ESG. L'univers d'investissement est d'abord filtré à partir de critères financiers, avant d'appliquer une sélection négative pour exclure les secteurs controversés (armes controversées, normes mondiales, listes de pays et entreprises sanctionnés par

² En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations de la TCFD (rubrique risques et opportunités).

l'ONU ou l'UE, fabricants de tabac, producteurs de charbon, etc.). À cette étape succède une analyse plus fine, dans laquelle tous les membres de l'équipe d'investissement, spécialistes des actions comme des obligations, évaluent les risques ESG par rapport à la thèse d'investissement. Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance sont étudiés à l'aide de la recherche ESG produite en interne par les gérants, le service de recherche spécialisée MSCI ESG Ratings ou la recherche ESG spécialisée proposée par des sociétés de courtage. Enfin, il convient de suivre et contrôler continuellement les risques ESG. En cas de controverse, les équipes d'investissement doivent réexaminer leur thèse d'investissement et documenter leur décision de maintenir, réduire ou liquider une position. Si besoin, le Comité ESG épaulé les analystes et gérants pour dialoguer et influencer les entreprises concernées.

Comme évoqué plus haut, une controverse ne déclenche pas nécessairement la liquidation de la position correspondante. Il n'est jamais facile de prédire les catastrophes écologiques, mais il est possible de tirer des enseignements et les sociétés peuvent améliorer leur comportement. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG basée uniquement sur des critères tels que le « Best-in-Class » ou les secteurs « verts » est un moyen efficace d'inciter les entreprises à mieux se comporter, mais ce n'est pas nécessairement le seul. En tant qu'investisseurs, les gérants de Carmignac doivent bien entendu récompenser les bons élèves, mais il ne s'agit pas de négliger systématiquement ceux qui sont en retard. En tant qu'actionnaire, il est possible d'influencer et d'interagir avec les entreprises, en commençant simplement par participer à l'ensemble des votes avec un objectif de développement durable, et en dépassant ainsi les perspectives de performance à court terme ou bien encore le paiement de dividendes.

1.5. La société de gestion participe-t-elle à des initiatives d'IR ?

Initiatives générales	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives de gouvernance
<input type="checkbox"/> ECCR – Conseil œcuménique pour la responsabilité des sociétés <input type="checkbox"/> Groupe de travail IR de l'EFAMA <input type="checkbox"/> Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) de la Commission européenne <input type="checkbox"/> ICCR – Centre interconfessionnel pour la responsabilité des entreprises	<input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (préciser : carbone, forêts, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> GBP – Principes applicables aux obligations vertes <input type="checkbox"/> IIGCC – Groupe d'investissements institutionnels face au changement climatique <input type="checkbox"/> Montreal Carbon Pledge <input type="checkbox"/> Appel de Paris	<input type="checkbox"/> The Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> The Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments au Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) Déclaration à propos de la loi anglaise sur l'esclavage moderne (<i>Modern Slavery Act</i>)	<input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (préciser)

<input checked="" type="checkbox"/> National Asset Manager Association (groupe IR) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principes pour l’investissement responsable <input type="checkbox"/> FIR – Forums pour l’investissement responsable <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de travail ISR de l’AFG (France) ▪ Groupe de travail ISR de l’IA (Royaume-Uni) ▪ Groupe de travail ISR de l’ALFI (Luxembourg) 	<input type="checkbox"/> The Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Autres (préciser)		
---	--	--	--

1.6. Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

- Encours géré tenant compte des critères ESG : 36,264 milliards d’euros
- Encours géré offrant une approche socialement responsable : 1,602 milliards d’euros

Source : Carmignac au 31/12/2018.

2. Informations générales sur le(s) fonds visé(s) par ce code de transparence

2.1. A quelles fins le(s) fonds intègr(ent)-il(s) les critères ESG ?

Chez Carmignac, nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG n'est pas qu'une « étiquette verte » ou un « petit plus ». La toute première obligation fiduciaire d'un gérant à l'égard de ses investisseurs est en effet de limiter autant que possible les risques identifiés, tels qu'une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales. La prise en compte des critères ESG peut être et a souvent été un vecteur de performance à long terme, car elle va de pair avec le développement durable. Des sociétés comme Carmignac qui gèrent l'épargne d'investisseurs, souvent en vue de leur retraite, doivent avoir une vision de long terme, et non de court terme. À ce titre, les sociétés qui décident de privilégier le rendement à court terme au prix de risques ESG supérieurs (ou de tout autre risque) peuvent avoir des difficultés à générer des investissements rentables sur le long terme.

Au 31/01/2019, 90 % de nos encours sous gestion tiennent compte des critères ESG, au travers des 15 fonds ci-après : Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Commodities, Carmignac Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond, Carmignac Sécurité et Carmignac Portfolio Sécurité.

2.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les Gérants et les Analystes sont responsables de l'analyse ESG. Durant le processus de due diligence des entreprises contribuant à élaborer la thèse d'investissement, ils identifient et discutent des risques et opportunités ESG. Dans les fonds socialement responsables, les risques ESG font l'objet d'une analyse qualitative et sont ajoutés à l'évaluation globale et à la thèse d'investissement. L'équipe d'investissement a également accès à la recherche et aux notes MSCI ESG Ratings, qui sont utiles pour comparer leurs opinions à la note ESG établie par des pairs et à l'analyse prospective approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le rapport de développement durable est également pris en compte. D'autres instances et agences gouvernementales peuvent également être consultées, comme l'Agence américaine de protection de l'environnement (« EPA »).

2.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Si les critères ESG peuvent varier selon la région et le secteur, les éléments les plus courants étudiés par les Gérants et Analystes dans le cadre de la thèse d'investissement sont les suivants :

- Environnement : Carmignac se préoccupe de l'impact environnemental des entreprises et de leur capacité à proposer des produits et services permettant de le minimiser. Les problématiques environnementales peuvent porter sur le traitement des émissions de carbone, la pollution, les déchets ou encore la consommation d'eau.
- Social : Carmignac s'attache à surveiller l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients) et à identifier les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Dans ce domaine, les problématiques peuvent porter sur tous types d'abus en matière d'emplois, de rotation du personnel, de diversité, de santé et de sécurité au travail, de répartition des revenus, ou encore de sécurité des produits.
- Gouvernance : Carmignac se concentre sur la valeur ajoutée supplémentaire des entreprises qui encouragent une gouvernance éthique. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la fraude et la corruption, l'implication des gouvernements et l'impact sur la gestion de la société, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou encore les pratiques anticoncurrentielles.

2.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds³ ?

La sensibilisation au changement climatique fait désormais partie intégrante du processus d'investissement de Carmignac, qui s'associe ainsi aux efforts engagés dans le cadre des initiatives de la COP 21 et adhère à l'article 173 sur la transition énergétique du Code monétaire et financier (article L533-22-1). Grâce à une politique d'investissement non contrainte par les indicateurs de référence, les Fonds Carmignac sous-pondèrent les secteurs fortement émetteurs de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services aux collectivités. Les technologies durables sont également des placements prioritaires pour nos Fonds.

Fin 2017, la mesure et la surveillance des émissions de carbone concernaient 20 milliards d'euros, soit 35 % des encours sous gestion, soit les 5 stratégies (8 fonds) suivantes : Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Commodities et Carmignac Portfolio Grande Europe. L'empreinte carbone de ces fonds est en moyenne inférieure de 38 % à celle de leurs indicateurs de référence respectifs. Les analystes du groupe MSCI spécialisés dans l'empreinte carbone passent chaque année intégralement en revue cinq des stratégies actions de Carmignac, sur lesquels ils rédigent ensuite un rapport. Non seulement cette équipe calcule les émissions de carbone de chaque investissement et de chaque secteur, mais elle réalise en outre une analyse extrêmement détaillée de chaque paramètre, tout en suggérant certains investissements dans des technologies non polluantes.

Voir le point **3.2.** pour savoir comment ces critères sont intégrés à la construction des portefeuilles.

³En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et aux paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du Chapitre III du Code monétaire et financier :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

2.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (composition de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation, etc.) ?

L'analyse et les critères ESG sont directement pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement du Fonds. Cet univers se compose de valeurs cotées sur les Bourses européennes, dont la capitalisation boursière corrigée du flottant représente au moins 100 millions d'euros pour une liquidité suffisante, soit environ 1 550 titres.

Cette liste est ensuite réduite en éliminant les sociétés dont la valeur de marché est inférieure à 1 milliard d'euros et/ou dont le score financier est inférieur à la médiane de l'univers analysé. Ce score est calculé sur la base de notre sélection de ratios financiers, tels que les taux de rentabilité interne des investissements, de marge et de réinvestissement. Ce filtrage financier vise à identifier les entreprises qui présentent les meilleures perspectives de croissance à long terme. L'univers d'investissement possible se réduit ainsi à environ 500 valeurs.

Notons qu'une proportion réduite des valeurs du Fonds peut ne pas forcément répondre à la totalité de ces critères financiers mais que ces valeurs sont conformes à l'esprit que ces critères cherchent à refléter.

Parallèlement à cette analyse financière, nous procédons à une évaluation ESG pour contribuer à identifier les entreprises dotées des meilleures perspectives de croissance. Nous estimons en effet que l'existence de risques substantiels sur ce plan amoindrit la qualité des perspectives de croissance. Nous utilisons donc les notes ESG de MSCI pour évaluer le profil de risque des sociétés par rapport à leurs secteurs respectifs et excluons systématiquement les entreprises notées CCC (MSCI note les entreprises de AAA – la meilleure note – à CCC). Les entreprises notées BB ou moins seront également exclues, sauf si elles peuvent démontrer leur impact positif sur la société sur la base des objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Nous jugeons en effet que l'atteinte de bonnes performances dans les catégories spécifiques que nous avons tirées des ODD va de pair avec de meilleures perspectives de croissance à long terme. De ce fait, et indépendamment de l'analyse relative appliquée par les équipes de notation de MSCI, nous utilisons également une approche absolue d'évaluation de l'impact des entreprises à l'aune des ODD. Les catégories spécifiques que nous avons choisi de retenir à partir des ODD sont les suivantes :

Catégorie	Aspects à prendre en compte	Exemples
Besoins élémentaires	Nutrition	Valeur nutritive, nutrition durable, santé et bien-être
	Traitement des maladies	Médicaments/traitements, diffusion d'informations
	Prévention des maladies	Exercice, diagnostics, médicaments/traitements, information, publicité responsable
	Bonheur	Satisfaction de désirs non destructeurs tels que les besoins naturels, le bien-être mental, les droits de l'homme
Développement social	Mise à dispositions d'infrastructures	Bâtiments, travaux publics, télécoms et internet
	Produits/services abordables	Produits alimentaires, voyages, transports, services financiers

	Information	Diffusion d'informations aux consommateurs (ingrédients, innocuité, marketing responsable)
	Sûreté et sécurité	Sécurité/protection dans le monde réel et sur internet, innocuité des produits, santé et sécurité
Changement climatique	Efficience énergétique	Mesure de la consommation et des économies d'énergie
	Énergies nouvelles	Activité dans les énergies non fossiles
	Carburants fossiles	Activité minimale/réduite dans les émissions fossiles
	Émissions de CO ₂	Éviter les activités génératrices de fortes émissions
Capital naturel	Utilisation de toutes les ressources naturelles	Eau, terrains, ressources naturelles, sécurité alimentaire, consommation, bien-être animal
	Gestion des déchets	Production, usage, déchets, nettoyage
	Efficience de la production/consommation	Productivité, informatique, numérique, cybersécurité

Les entreprises se voient alors attribuer une note neutre, positive ou négative sur la base de cette évaluation par les critères des ODD. Celles qui obtiennent une note négative sont exclues de l'univers d'investissement.

En outre, nous utilisons deux niveaux supplémentaires d'exclusions de notre univers d'investissement. La première liste d'exclusions s'applique aux stratégies actions et dette privée de à notre gamme de Fonds européens adoptant une approche responsable.

1) Liste d'exclusions de Carmignac :

- Producteurs de tabac
- Producteurs de charbon qui tirent directement plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon⁴
- Sociétés russes sanctionnées
- Sociétés exclues pour violation des droits de l'Homme
- Sociétés exclues pour violation du *Patriotic Act* américain
- Sociétés exclues pour violation du traité d'Oslo/Ottawa
- Toutes les entreprises d'armement controversées et quelques autres secteurs controversés

2) Liste d'exclusions supplémentaires de Carmignac Portfolio Grande Europe:

- Producteurs de charbon qui tirent directement plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon

⁴ *Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas aux fonds Carmignac Portfolio Commodities and Carmignac Portfolio Long-Short global Equities.

- Sociétés d'exploitation de sables bitumineux dont plus de 1% de la production totale vient des sables bitumineux
- Sociétés qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires dans les divertissements pour adultes
- Sociétés qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires dans les jeux d'argent
- Sociétés qui réalisent 10 % de leur chiffre d'affaires ou plus dans l'armement

Les exclusions liées aux critères ESG réduisent encore l'univers d'investissement possible, qui passe ainsi d'environ 500 valeurs après le filtrage financier à quelque 400 titres.

2.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

Nous contrôlons également en permanence notre évaluation de l'impact positif des sociétés au regard des ODD.

Le dialogue est noué directement avec les sociétés pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et fait l'objet d'un reporting spécifique par email ou d'une synthèse dans notre base de données du front-office (TAMALE).

Pour les sociétés dans lesquelles Carmignac investit, des réunions sont organisées régulièrement pour discuter des problématiques identifiées, avec la mise en place d'un suivi.

En cas de controverse, les gérants et analystes sont chargés d'initier un dialogue et d'assurer le suivi avec les sociétés concernées. Le comité ESG peut également demander aux gérants et analystes de contacter une société à propos d'un sujet ou d'une controverse en particulier. Ces échanges sont documentés et accessibles à toute l'équipe d'investissement dans notre base de données du front-office (TAMALE).

3. Processus de gestion

3.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La recherche ESG influe directement sur la composition du portefeuille. Comme expliqué dans la réponse à la question **2.5**, nous utilisons les critères ESG parallèlement aux critères financiers pour identifier les entreprises dotées des meilleures perspectives de croissance à long terme. Pour raccourcir encore la liste de sociétés de notre univers d'investissement, l'évaluation ESG influe également sur la pondération des participations du portefeuille. Les notes relatives de MSCI ESG et l'évaluation absolue inspirée des objectifs de développement durable (« ODD ») peuvent faire varier sensiblement la taille d'une position, dans un sens comme dans l'autre. Au moins 40 % du Fonds est investi dans des sociétés

notées A ou plus par MSCI ESG. À l'inverse, 30 % du Fonds au maximum est investi dans des sociétés notées en dessous de BB par MSCI ESG. Le portefeuille ne compte aucune sociétés notées CCC.

3.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille⁵ ?

La très faible exposition de Carmignac Portfolio Grande Europe aux combustibles fossiles est incontestable. Premièrement, les producteurs d'énergie et de matériaux de construction ne passent généralement pas la barrière de nos critères financiers centrés sur la capacité des entreprises à dégager une rentabilité supérieure et durable tout en réinvestissant dans leur croissance future. Deuxièmement, l'équipe de gestion du portefeuille applique un filtre supplémentaire qui vise à limiter l'exposition aux combustibles fossiles. Les producteurs de charbon qui tirent directement plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de cette matière première sont exclus de l'univers d'investissement. Les sociétés d'exploitation de sables bitumineux qui tirent plus de 1 % de leur production totale de ces derniers sont également éliminées.

Empreinte carbone :

	Emissions de carbone ¹	Emissions total de carbone ²	Intensité carbone ³	Moyenne pondérée de l'intensité carbone ³	Disponibilité des données d'émissions de carbone ⁴
Carmignac Portfolio Grande Europe	40,7	40,650	73,2	76	91,10%
Indicateur de référence*	179,8	179,777	183,2	163	98,70%
Indice MSCI Europe Low Carbon Leaders	73,6	73,588	76,8	90	99,60%

*Stoxx 600, dividendes nets réinvestis. Source : MSCI Carbon Portfolio Analytics, Carmignac, 16/01/2019. 1. tonnes équivalent CO2 par million de dollars investi. 2. tonnes équivalent CO2 sur la base d'un investissement de 1 million de dollars. 3. tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires. 4. En pourcentage de la valeur de marché.

3.3. Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)⁶ ?

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

⁵ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) sur la divulgation d'informations

⁶ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations de la TCFD (réponse aux demandes d'informations sur le climat émises par les investisseurs et parties prenantes)

3.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé au cours des 12 derniers mois ?

Un système de notation quantitative a été mis en place pour Carmignac Portfolio Grande Europe.

3.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Dans le Fonds Carmignac Portfolio Grande Europe, les entreprises sont sélectionnées d'après leur capacité à avoir un impact positif sur la société. Cet impact positif est évalué à l'aide de critères inspirés des objectifs de développement durable et présentés de manière détaillée dans la réponse à la question 2.5. Bien que les opportunités d'investissement varient et que la composante d'entreprises ayant un impact positif sur la société ne soit pas soumise à un objectif quantitatif précis, ce critère restera un objectif d'investissement primordial.

3.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ?

Les fonds socialement responsables de Carmignac ont rarement recours au prêt-emprunt de titres. Nous liquidons généralement ces positions pour exercer notre droit de vote.

3.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds socialement responsables peuvent recourir aux produits dérivés actions pour renforcer la construction de portefeuille. Ce type de transaction traduit généralement l'évolution du contexte macroéconomique ou la survenue d'une opportunité. Les dérivés sont soumis à des plafonds dans les OPCVM et au contrôle interne des risques. Les fonds ne pratiquent pas la vente à découvert sur titres.

3.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

En temps ordinaire, les fonds socialement responsables n'investissent pas dans des fonds de placement autres que le fonds monétaire Carmignac Court Terme pour optimiser la liquidité.

4. Contrôles ESG

4.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds telles que décrites à la section 4⁷ ?

Il y a deux niveaux de contrôle :

- **Premier niveau de contrôle** : dirigé par le coordinateur ESG, qui siège au Comité d'investissement, le comité ESG accompagne l'équipe d'investissement au quotidien :

⁷ Référence to Article 173 of the French TECV Act

supervision de la sélection des entreprises, analyse des controverses, responsabilité du fournisseur externe de recherche ESG, respect de la politique active de vote et de dialogue, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, évaluation des services de consulting ESG, communication légale et relations avec les investisseurs.

- **Deuxième niveau de contrôle** : la thématique ESG étant pleinement intégrée au programme annuel de contrôle de la conformité, le Département Conformité et Contrôle interne assure un deuxième niveau de contrôle et procède à l'examen annuel de l'activité ESG pour garantir notre conformité aux PRI. Dans le cadre de notre processus de filtrage, il participe aussi activement au respect des listes d'exclusion des entreprises, secteurs et pays prédéfinies dans notre système de gestion des ordres, afin d'empêcher les transactions. Grâce au module de conformité intégré au système Bloomberg (CMGR), l'outil de réalisation des transactions Bloomberg AIM établit des listes en amont des opérations, et les transactions non conformes sont automatiquement bloquées.

Les sélections/exclusions partielles sont quant à elles mises en œuvre dans l'outil de trading, qui génère une fenêtre d'alerte qu'il convient de fermer manuellement pour pouvoir poursuivre le processus. Le Spécialiste Produit ESG et le département Conformité réexaminent au moins deux fois par an le caractère exhaustif des listes d'exclusions. Des évaluations *ad hoc* peuvent également être effectuées à la discrétion du comité ESG.

5. Mesures d'impact et reporting ESG

5.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Carmignac évalue la note ESG de ses portefeuilles dans 15 de ses fonds d'investissement (actions, obligations et stratégies équilibrées ; voir 2.1.), dont les quatre fonds socialement responsables Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine. Carmignac évalue également l'empreinte carbone de cinq de ses principales stratégies actions (soit 8 fonds) : Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs, et Carmignac Portfolio Commodities.

Ces rapports sont complétés chaque année par une analyse ESG des fonds assurée par MSCI, consultable par les investisseurs. Pour des questions de licence, ces rapports ne sont pas publiés dans la partie Investissement Socialement Responsable de la page web de Carmignac, mais une synthèse figure dans les rapports annuels de ses fonds. Les fonds font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative par rapport à leurs indicateurs de référence respectifs et aux indices MSCI ESG. Les rapports d'empreinte carbone font aussi l'objet d'une évaluation par rapport à celle des indicateurs de référence respectifs des fonds, ainsi que par rapport à l'indice Low Carbon Target de MSCI ESG.

Le coordinateur ESG, le spécialiste produit ESG et des membres de l'équipe d'investissement procèdent à un examen annuel de ces rapports, afin de discuter des écarts de notation ESG, de l'exposition potentielle aux grands enjeux sectoriels et de controverses identifiées au préalable. Les rapports d'empreinte carbone font également l'objet de discussions pour comparer les émissions, la qualité des entreprises en mesure d'offrir une couverture contre le risque carbone (pionnière, moyenne ou à la traîne), leur implication dans les combustibles fossiles, l'analyse d'attribution et l'exposition aux solutions de technologies propres.

5.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les 15 fonds (voir 2.1.) étudiés au regard des enjeux ESG et/ou de l'empreinte carbone utilisent leurs propres indicateurs de référence, mais aussi les indices MSCI ESG, MSCI Sustainability, MSCI Low Carbon Target ou MSCI Low Carbon Leaders.

5.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

L'approche ESG globale de Carmignac et les quatre Fonds socialement responsables sont identifiés sur la page web de Carmignac dédiée à l'ISR :

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

La page web de chacun de ces quatre fonds comporte également deux documents relatifs à l'ISR :

- les « Lignes directrices ISR » qui détaillent l'approche ISR des Fonds (de la sélection dans l'univers d'investissement au suivi du portefeuille),
- le « Flyer ISR » qui donne un plus bref aperçu de l'approche ISR des Fonds.

Ces deux documents s'adressent aux investisseurs particuliers. Les rapports annuels des 15 fonds (voir 2.1.) qui respectent les critères ESG comportent un commentaire complet sur les enjeux ESG et leur évaluation.

Les résultats des cinq stratégies concernées par la mesure de l'empreinte carbone (voir 5.1.) font également l'objet d'une discussion approfondie dans leurs rapports annuels respectifs et à la rubrique ISR de notre site web (https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252). On y trouve notamment le volume d'émissions de carbone par million de dollars investi, le total des émissions de carbone et l'intensité carbone.

Le site dédié à l'investissement socialement responsable de Carmignac fournit des informations plus détaillées sur son approche « mainstream » ESG, ses Fonds socialement responsables spécifiques et l'approche de faibles émissions de carbone appliquée.

Classe d'actifs	Fonds	ISIN	Généralisation des critères ESG	Approche ISR
Mixte	Carmignac Patrimoine	FR0010135103	✓	
Mixte	Carmignac Portfolio Patrimoine	LU0992627611	✓	

Actions	Carmignac Euro-Entrepreneurs	FR0010149112	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	LU0992625326	✓	
Actions	Carmignac Investissement	FR0010148981	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Investissement	LU0992625839	✓	
Obligations	Carmignac Sécurité	FR0010149120	✓	
Obligations	Carmignac Portfolio Sécurité	LU0992624949	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Commodities	LU0992629237	✓	
Obligations	Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	LU0992630599	✓	
Actions	Carmignac Emergents	FR0010149302	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Emergents	LU0992626480	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Grande Europe	LU0992628858	✓	✓
Mixte	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	LU1744630424	✓	✓*
Mixte	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	LU0992631647	✓	✓

*Pour la partie actions du portefeuille

Fonds	Intégration des critères ESG						Approche ISR									
	Intégration des critères ESG	Exclusions normatives	Exclusions	Politique de vote active	Empreinte carbone	Analyse ESG	Politique de vote ciblée >80 %	Approche ISR détaillée dans le prospectus	Approche de faibles émissions de carbone	Exclusions étendues	« Best-in-universe »	« Best-efforts »	« Best-in-class »	Obligations vertes	Impact positif	Approche thématique
Carmignac Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Commodities	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
Carmignac Portfolio Grande Europe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓*	✓	✓				✓

*Pour la partie actions du portefeuille

GLOSSAIRE

Intégration des critères ESG	Évalue les risques E, S et G et les documente dans le cadre de la thèse d'investissement, dialogue avec les entreprises sur les questions ESG
Exclusions normatives	Respecte les exclusions mondialement reconnues dans les listes de sanctions de l'UE et de l'ONU
Exclusions	Les principales exclusions strictes sont les entreprises intervenant dans les secteurs des armes controversées, du tabac, du charbon (chiffre d'affaires limité à 5-25 %) et du nucléaire (exclusion partielle).
Politique de vote active	Haut niveau de participation aux votes (50-75 %)
Empreinte carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'analyse d'attribution, les technologies propres, la gestion du risque carbone, la notation par rapport aux indicateurs de référence et à l'indice Low Carbon
Analyse ESG	Évaluation complète de la notation des facteurs E, S et G par rapport à celle des indicateurs de référence et de l'indice ESG
Politique de vote ciblée >80 %	La participation au vote dans les Fonds dépasse 80 %, et peut engendrer la rédaction d'un rapport de développement durable et l'initiation d'un dialogue avec les entreprises en cas de vote à l'encontre des recommandations de développement durable
Approche ISR détaillée dans le prospectus	Approche socialement responsable et critères de sélection de valeurs extra-financiers, le tout détaillé dans le prospectus du Fonds
Label ISR	Labellisation ISR reconnue et audit annuel par un auditeur agréé par l'État
Approche de faibles émissions de carbone	Émissions de carbone proches de l'indice MSCI Low Carbon Target. Le fonds évite les indices de référence dans les combustibles fossiles et le charbon thermique
Exclusions étendues	Listes d'exclusions supplémentaires. Ex. : divertissement pour adultes, jeux d'argent, alcool, sables bitumineux, charbon, maltraitance animale
« Best-in-universe »	Meilleures pratiques ESG tous secteurs confondus
« Best-efforts »	Entreprises démontrant une amélioration de leurs politiques ESG
« Best-in-class »	Meilleures pratiques ESG au sein de chaque secteur
Obligations vertes	Participation à des émissions d'obligations vertes émises par des entreprises ou des entités publiques
Impact positif	Investissements réalisés dans des entreprises ayant l'intention de générer un impact environnemental et social mesurable parallèlement à un rendement financier
Approche thématique	Fonds avec des thèmes durables dans l'environnement ou le social (énergies renouvelables, soins de santé aux plus démunis, etc.). Souvent des fonds à impact positif

5.4. Veuillez énumérer tous les supports et documents publics (sites web inclus) que vous utilisez pour informer les investisseurs de l’approche ISR du fonds, en ajoutant un lien vers une liste détaillée et récente (moins de six mois) des participations du ou des fonds.

- Prospectus disponibles sur la page web de chaque Fonds*
- Rapport annuel/semestriel disponibles sur la page web de chaque Fonds*
- DICI disponibles sur la page web de chaque Fonds*
- La page web dédiée à l’ISR : https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialément-responsable-isr-1252
- Positions détaillées des Fonds disponibles dans les rapports trimestriels
- La page web de chaque Fonds* : https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- Documents : Flyer ISR et Lignes directrices ISR disponibles sur la page web de chaque fonds* et sur la page web dédiée à l’ISR

* Carmignac Portfolio Grande Europe

Source : Carmignac, janvier 2019. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Copyright: Les données publiées dans ce document sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. • En Belgique : Les prospectus, les KIID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. • En Suisse : Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KIID. Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549